MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 405-2023 : « ABROGEANT LE RÈGLEMENT 363-2019 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'EAU USÉE COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 403 797$, REMBOURSABLE EN 20 ANS »

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VALÉRIE FISET, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE QUE :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE A ADOPTÉ, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 405-2023 : « ABROGEANT LE RÈGLEMENT 363-2019 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'EAU USÉE COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 403 797$, REMBOURSABLE EN 20 ANS » LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-THÈCLE LE QUATRIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (04-12-2023).

COPIE DE CE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉE À MON BUREAU OÙ TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-THÈCLE, CE 18E JOUR DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Valérie Fiset

Directrice générale/Greffière-trésorière